



Luxembourg, le 15.09.2025

AVIS Perturbation 2025/701 du 15.09.2025

Objet: Lignes 342, 792, 801, 802, 811, 812, 821, 822, 823, 824, 831, 850, 901, 902, 903, 904, 911, B04, B08, C03, CE1, D22, D24, D26, D28, D29, E22, E23, E24, D28, H07, MH2, R03 et L05

En raison de l'organisation de la manifestation sportive «Skoda Tour de Luxembourg 2025», les mesures suivantes seront prises lors de la 2^{ème} étape

le jeudi 18 septembre 2025.

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée de la manifestation:

Barrage de la route d'Arlon à Mamer à hauteur de la rue de la Libération et rue Henri Kirpach entre 9h00 et 13h00

Lignes 801, 802, 811, 812, 822, 823, 824 et 904

Sens Bertrange → Mamer

Les courses d'autobus concernées seront déviées après la desserte de l'arrêt Mamer-Gaaschtbierg via la rue de la Libération – à droite rue Henri Kirpach – à gauche route d'Arlon suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Mamer-Arelerstrooss, -Baerendall et -Mambra.
- Sera desservi exceptionnellement l'arrêt de Mamer-C.I.P.A.

Sens Mamer → Bertrange

Les courses d'autobus concernées en provenance de Capellen seront déviées via l'Autoroute A6 en direction de Luxembourg – sortie échangeur Strassen – route d'Arlon suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservi la localité de Mamer ainsi que les arrêts de Bertrange-Belle Etoile, Strassen-Schoenacht, -Geesseneck, -Kesseler, -Barblé, -Benelux et -Aurélia.

Ligne 821

Les courses d'autobus concernées en provenance de Clemency seront déviées après la desserte de l'arrêt Holzem-Op der Bréck à gauche via le C.R103 en direction de Capellen – à droite route d'Arlon en direction de Mamer - l'Autoroute A6 en direction de Luxembourg – sortie échangeur Strassen – route d'Arlon suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Holzem-Festsall, -Mamerstrooss, Bertrange-Belle Etoile, Strassen-Geesseneck, -Benelux ainsi que la localité de Mamer.

Instruire personnel intéressé!

Ligne 850

Les courses d'autobus concernées en provenance de Findel auront leur origine/terminus auprès de l'arrêt Kopstal-Bréck.

- Ne seront pas desservies les localités de Kehlen, Mamer ainsi que l'arrêt de Bertrange-Belle Etoile.

Barrage de la route d'Arlon à Mamer hauteur de la rue de la Libération et du rondpoint sortie Mamer vers Capellen (CIS Mamer) entre 13h00 et 20h00

Lignes 801, 802, 811, 812, 822, 823, 824, 904, D26 et E22

Les courses d'autobus concernées en provenance de Capellen seront déviées via l'Autoroute A6 en direction de Luxembourg – sortie échangeur Strassen – route d'Arlon suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne sera pas desservi la localité de Mamer ainsi que les arrêts de Bertrange-Belle Etoile, Strassen-Schoenacht, -Geesseneck, -Kesseler, -Barblé, -Benelux et –Aurélia.

Ligne 821

Les courses d'autobus concernées en provenance de Clemency seront déviées après la desserte de l'arrêt Holzem-Op der Bréck à gauche via le C.R.103 en direction de Capellen – à droite route d'Arlon en direction de Mamer - l'Autoroute A6 en direction de Luxembourg – sortie échangeur Strassen – route d'Arlon suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Holzem-Festsall, -Mamerstrooss, Bertrange-Belle Etoile, Strassen-Geesseneck, -Benelux ainsi que la localité de Mamer.

Ligne 850

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus auprès de l'arrêt Kopstal-Bréck.

- Ne seront pas desservies les localités de Kehlen, Mamer ainsi que l'arrêt de Bertrange-Belle Etoile.

Ligne CE1

La course CE1 5501 sera déviée après la desserte de l'arrêt Bertrange-ramassage scolaire (rue de Strassen) via la rue des Romains – rue de la Chapelle – tout droit via la Chaussée Blanche – Autoroute A6 en direction d'Arlon – sortie échangeur Capellen – route d'Arlon – desserte de l'arrêt Capellen-Klouschter à gauche via le C.R.103 en direction de Holzem – à gauche C.R.101 en direction de Mamer – **terminus** à Mamer-Eisebunnsbréck.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Strassen-Geesseneck, - Schoenacht et Bertrange-Belle Etoile.
- Les arrêts de la localité de Mamer seront remplacés exceptionnellement par l'arrêt Mamer-Eisebunssbréck.

Ligne C03

Les courses d'autobus en provenance de Junglsinter feront demi-tour après la desserte de l'arrêt de Kopstal-Bréck via la N.12 en direction de Bridel – C.R.181 en direction de Strassen – autoroute A6 en direction d'Arlon – sortie échangeur Capellen – desserte de l'arrêt Capellen-Hireknapp suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservie la localité de Mamer.

Ligne D22

Les courses d'autobus concernées en provenance du Campus Geeseknäppchen seront déviées après la desserte de l'arrêt de Bertrange-Waassertuerm via la route d'Arlon en direction de Strassen – Chaussée Blanche – autoroute A6 en direction d'Arlon – sortie échangeur Capellen – suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservie la localité de Mamer.

Ligne D24

Les courses d'autobus concernées en provenance du Campus Geeseknäppchen seront déviées via l'autoroute A6 - sortie échangeur Capellen – route d'Arlon en direction de Mamer - rue des Eglantiers – rue de Paris – rue de Rome – arrêt de Mamer-Zentrum suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Mamer-C.I.P.A. .

Lignes H07 et MH2

Les courses d'autobus en provenance de Mersch seront déviées après la desserte de l'arrêt de Bridel-Schanz via l'autoroute A6 – sortie échangeur Capellen – suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservies les localités de Strassen et Mamer.

Sens unique C.R.106 Hivange – Kahler entre 14h00 et 16h00

Ligne 831

Les courses d'autobus concernées en provenance de Pétange seront déviées de Clemency directement via la CR 110 - Grass vers Kleinbettingen – suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Clemency-Schwemm et -Féngegerbierg ainsi que les localités de Fingig, Hivange et Kahler.

Sens unique C.R.106 Steinfort – Hobscheid entre 14h00 et 16h00

Ligne 792

Les courses d'autobus en provenance de Colmar-Berg respectivement Redange-Attert circuleront après la desserte de Hobscheid-Schoul via le C.R.105 en direction d'Eischen – C.R.108 en direction de Steinfort – suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Hobscheid-Virstad et -Hiehl.

Ligne 812

Les courses d'autobus au départ de l'arrêt Eischen-Denn Mairie circuleront directement via le C.R.108 vers Steinfort – suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Eischen-rue de Hobscheid, Hobscheid-Laiterie, -Hiehl et -Virstad.

Barrage N.12 Quatre-Vents – Kopstal entre 13h00 et 16h00

Ligne 901, 902, 903, 911,

Les courses d'autobus concernées en direction Luxembourg circuleront à Quatre-Vents via le C.R.102 – C.R.103 en direction de Capellen - autoroute A6 en direction de Luxembourg-Ville – sortie Strassen – route d'Arlon vers l'arrêt de Lux Centre, Stäreplaz-Étoile quai 3 et vice-versa.

- Ne seront pas desservies les localités de Kopstal, Bridel et Rollingergrund.

Ligne D29

Les courses d'autobus concernées en provenance du Campus Geeseknäppchen/Limpertsberg seront déviées via l'autoroute A6 - sortie échangeur Capellen – C.R.109 en direction d'Olm – C.R.103 – C.R.102 – en direction de Quatre-Vents – suite itinéraire.

Lignes E23 et E24

Les courses d'autobus concernées en provenance du Limpertsberg seront déviées à Kopstal via le C.R.101 en direction de Schoenfels – à gauche C.R.102 en direction de Keispelt/Meispelt – Quatre-Vents – suite itinéraire normal.

Barrage C.R.102 Mamer – Kehlen entre 13h00 et 16h00

Ligne D28

Les courses d'autobus concernées en provenance du Campus Geeseknäppchen/Limpertsberg seront déviées via l'autoroute A6 - sortie échangeur Capellen – C.R.109 en direction d'Olm – C.R.103A vers Nospelt – suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservie la localité de Mamer.

Barrage C.R.146 entre la N.10 et Greiveldange entre 13h00 et 16h00

Ligne 342

Les courses d'autobus concernées en provenance de Grevenmacher seront déviées à Greiveldange via le C.R.145 en direction de Héttermillen – N.10 vers Stadbredimus – suite itinéraire normal et vice-versa.

- L'arrêt de Greiveldange-Gemengebréck sera remplacé par l'arrêt de Greiveldange-Neie Wee.

Lignes B04 et B08

Les courses concernées en provenance de Grevenmacher circuleront de Ehnens via le C.R.144 en direction de Lenningen – C.R.146 vers Greiveldange – C.R.145 – desserte des arrêts de Greiveldange-Neie Wee, - Kellerei et -Héttermillen – N.10 – suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservi Ehnens-Bromelt et Greiveldange-Gemengebréck.

Lignes R03 et L05

Les courses concernées en provenance de Mondorf/Schengen circuleront de Stadbredimus via la N.10 – C.R.145 vers Greiveldange – C.R.146 vers Lenningen – suite itinéraire normal.

- L'arrêt de Greiveldange-Gemengebréck sera remplacé par l'arrêt de Greiveldange-Neie Wee.
- Ne sera pas desservi l'arrêt de Ehnens-An den Aessen.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s).
Administration(s) Communale(s) concernée(s).